

Les formations en milieu carcéral

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 70 (2016-2017) 1

- Question écrite du **07/12/2016**
 - de LEGASSE Dimitri
 - à TILLIEUX Eliane, Ministre de l'Emploi et de la Formation

Madame la Ministre nous avait décrit un vaste plan d'actions pour les formations en prison et on voit aujourd'hui sa concrétisation. Au vu de la situation actuelle, il faut tout miser sur la réinsertion des détenus. C'est essentiel pour éviter l'exclusion, pour sauvegarder la société et pour diminuer le risque de radicalisation.

Les chiffres sont en effet sans appels : 75 % des détenus sont très peu instruits ou qualifiés, 30 % sont analphabètes et le taux de récidive après libération peut dépasser 50 %.

Avec le plan, l'offre de formation sera triplée, de 40.000 heures à 120.000 heures, et il est prévu de former dans les prisons et d'insérer via d'autres formations avec des personnes non détenues.

Quels types de formations seront proposés ? Quels sont les changements les plus conséquents par rapport à la situation antérieure ?

Madame la Ministre peut-elle donner quelques exemples de formations où des détenus seraient formés avec des non détenus ?

A-t-elle des exemples d'autres pays ayant misé sur une meilleure formation de leurs détenus ? Avec quels résultats ?

Dans quelle mesure collabore-t-elle et travaille-t-elle de concert avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

- Réponse du **05/01/2017**
 - de TILLIEUX Eliane

La mesure visant à amplifier les activités de formation en prison et à la sortie de prison permet concrètement, via un budget additionnel de 1.085.000 euros, de proposer 85.200 heures de formation supplémentaires, à travers 29 projets de formation portés par 15 opérateurs agréés.

Pratiquement, cela permet de tripler l'offre de formation professionnelle en prison proposée par les centres d'insertion socioprofessionnelle.

Les projets sélectionnés sont tantôt des formations en « intramuros », qui se déroulent au sein de la prison, tantôt des projets « extramuros », qui permettent d'intégrer les publics détenus ou ex-détenus dans des groupes de stagiaires.

En « intramuros », par exemple :

- * ADEPPI propose des modules de développement personnel, d'accompagnement de projet et de la formation de base en gestion... ;
- * FUNOC met en place des modules d'orientation ;
- * LIRE ET ECRIRE (Charleroi) organise des modules d'alphabétisation ;
- * COF propose des modules de sécurité VCA, des formations au permis de conduire théorique, des formations en bureautique, de manutentionnaire-cariste, ou encore de commis de cuisine, ... ;
- * l'ASBL AIDE SOCIALE AU JUSTICIABLE dispense un module préparatoire à l'insertion socioprofessionnelle et de citoyenneté-vivre ensemble.

En « extramuros » :

- * les centres de formation Jeunes au Travail, Forma, le Perron et Espace se sont associés pour accueillir dans leurs filières de formation respectives, des stagiaires issus du milieu carcéral ;
- * l'AIGS accueillera 10 stagiaires dans sa filière d'orientation
- * l'Essor accueillera 4 stagiaires dans ses filières de formation Bâtiment-Parachèvement et Horticulture-Sylviculture.

Au niveau européen, il faut se rappeler que le principe selon lequel « l'éducation en milieu pénitentiaire doit suivre les principes de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie proposés à l'ensemble de la communauté » était déjà inscrit, il y a 25 ans déjà, dans le cadre de la recommandation du Conseil de l'Europe sur l'éducation en milieu pénitentiaire. Dans les faits, c'est encore loin d'être le cas et le niveau d'investissement reste très varié au sein des différents États membres, même si les pays nordiques, la Finlande en particulier est souvent citée comme exemple de bonne pratique.

Au niveau intrafrancophone, avec mon collègue en charge de l'aide aux détenus, nous avons voulu renforcer la concertation. C'est ainsi qu'une première rencontre s'est tenue le 9 novembre dernier entre l'administration des Maisons de Justice, les services d'aide aux détenus et les opérateurs de formation et d'Enseignement, en vue d'une meilleure coordination des actions sur le terrain.